



Sud Estuaire
communauté de communes

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	2
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Recettes	3
3. indicateurs de performance	4
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- - Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
 - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2015
 - Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004
 - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
 - Saint-Viaud – Date d'approbation : 8 mars 2010
 - Frossay – Date d'approbation : 11 mars 2014
 - Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 29 octobre 2007
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 16/12/2010

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 7 janvier 2011

Date de fin de contrat : 31 décembre 2017

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existant et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 8 847 habitants¹ pour 2 949 installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29.468 habitants (source INSEE au 27/12/2017).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 30,02 % au 31/12/2017 (28,63 % en 2016).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2016	Exercice 2017
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2017 est de 100 (100 en 2016).

¹ Sur la base de trois personnes par foyer.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Les tarifs applicables en 2017 et 2018, par délibérations du 17 novembre 2016 et du 19 octobre 2017, sont les suivants (à noter également l'évolution des tarifs Veolia suite à l'attribution de la nouvelle DSP à compter du 01/01/2018, conformément à la délibération n°2017-325 du 19 octobre 2017) :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/17		TARIFS H.T. au 01/01/18	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	37,48 €	7,15 €	55,00 €	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	63,18 €	7,15 €	100,00 €	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	35,34 €	0,00 €	70,00 €	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	53,54 €	7,15 €	95,00 €	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	94,24 €	7,15 €	160,00 €	7,15 €

2.2. Recettes

Libellé	2016			2017		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception*	120	4 504,80 €	858,00 €	93	3485.64 €	664,95 €
Contrôle lors de vente	52	4 907,76 €	371,80 €	42	3958.08 €	300.3 €
Contrôle de bonne exécution*	89	5631,92 €	636,35 €	91	5749.38 €	650.65 €
Contre-visite de bonne exécution	4	141,52 €	26,80 €	5	176.7 €	
Contrôle de bon fonctionnement	3 048	23 347,68 €	3 113,31 €	2736	20926,76 €	2789.56 €
Décomptes entrants – sortants	363	2 778,42 €	370,23 €	209	1598.12 €	213.68 €
Annulations		- 36,15 €	- 4,93 €		-11.48€	-1.53 €
Montant total produits		41 275,95 €	5 373,36 €		36 243.2 €	4 617.61 €

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2017**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2017**.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2016	2017
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 364	1 134
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu	1 317	1400
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	343	504
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu	113	392
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	2	23
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 796	2 949
Taux de conformité (1+3)/5	52,8 %	51,8 %

3.2. Contrôles de bon fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul
CORSEPT	0	13	4	4	2	0	308	331
FROSSAY	5	7	20	148	39	4	284	507
ST BREVIN LES PINS	0	19	4	6	80	95	134	338
ST PERE EN RETZ	1	24	1	1	185	117	216	545
ST VIAUD	0	19	0	0	113	3	150	285
TOTAL	6	82	29	159	419	219	1092	2 006

70,7 % des installations contrôlées en 2017 sont jugées non acceptables (772).

3.3. Contrôles de conception

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CORSEPT	6	8	8	7	8	4	13
FROSSAY	11	18	15	13	19	21	23
ST BREVIN LES PINS	12	24	9	10	17	26	15
ST PERE EN RETZ	21	26	15	26	26	26	33
ST VIAUD	10	10	11	10	16	12	9
TOTAL	60	86	58	66	86	89	93

Les contrôles de conception portent à 78,5 % sur des dispositifs réhabilités et 21,5 % sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisi sont répartis comme suit : 25,8 % de filière traditionnelle, 48,4 % de micro-station, 22,6 % de filtre compact et 3,2 % de phyto-épuration.

3.4. Contrôles de bonne exécution

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul
CORSEPT	6	6	6	6	5	5	8	42
FROSSAY	5	10	15	10	17	14	23	94
ST BREVIN LES PINS	7	7	13	9	12	11	23	82
ST PERE EN RETZ	9	8	18	20	22	22	29	128
ST VIAUD	6	6	9	6	13	13	8	61
TOTAL	33	37	61	51	69	65	91	407

Les contrôles de bonne exécution portent à 74,7 % sur des dispositifs réhabilités et 25,3 % sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif installé sont répartis comme suit : 27,5 % de filière traditionnelle, 56,0 % de micro-station, 12,1 % de filtre compact et 4,4 % de phyto-épuration.

3.5. Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	Cumul
CORSEPT	18	5	8	5	9	7	3	55
FROSSAY	20	20	12	19	16	9	7	103
ST BREVIN LES PINS	27	14	13	12	14	14	8	102
ST PERE EN RETZ	30	10	17	13	17	14	15	116
ST VIAUD	10	10	7	9	6	8	9	59
TOTAL	105	59	57	58	62	52	42	435

69,0 % des installations contrôlées en 2017 sont jugées non acceptables (29).

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2016	Valeur 2017
D301.0	Estimation de la population desservie	8 388	8 847
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	52,8 %	51,8 %

